

**Document d'information aux parents –
Année scolaire 2026-2027 – Parcours de formation axée sur l'emploi
Programme CFER**

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'informations qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- les dates des étapes;
- les dates des communications aux parents (première et deuxième communications et bulletins);
- les compétences et leur moment de communication;
- les moyens utilisés pour évaluer.

Sur le bulletin, la légende utilisée sera la suivante.

A	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui
B	L'élève répond aux exigences fixées pour lui
C	L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui
D	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui

Dans le cas d'une matière qui ne sera pas enseignée l'année suivante (Y), la réussite de la matière concernée correspond aux cotes A et B. Un résultat disciplinaire n'est pas requis dans le cas des matières présentant un résultat détaillé au bulletin et il n'y a pas de production d'un résultat final (sommaire) pour les matières dont l'enseignement se poursuivra l'année suivante.

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Document d'information aux parents – Année scolaire 2026-2027

Parcours de formation axée sur l'emploi – Programme CFER

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication : ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication disponible le 9 octobre 2026.	1^{er} bulletin (20%) : ➤ Étape 1 : 26 août au 6 novembre 2026. ➤ Bulletin disponible le 18 novembre 2026. ➤ Appels ou rencontres le 19 novembre en soirée ou le 20 novembre 2026 en après-midi.	2^e bulletin (20%) : ➤ Étape 2 : 9 novembre 2026 au 5 février 2027. ➤ Bulletin disponible le 16 février 2027. ➤ Appels ou rencontres le 18 février en soirée ou le 19 février 2027 en après-midi.	Deuxième communication ➤ Commentaires sur le cheminement par matière de votre enfant. ➤ Communication disponible le 8 avril 2027.	3^e bulletin (60%) : ➤ Étape 3 : 9 février au 18 juin 2027. ➤ Commentaires sur la compétence générale ciblée : Travailler en équipe. ➤ Bulletin disponible au plus tard le 25 juin 2027.
---	--	---	--	--

DISCIPLINE	Année de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves tout au long de l'année
	An 1	An 2	An 3	
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	X	X	Y	- Discussions de groupe. - Situations d'apprentissage et d'évaluation.
MATHÉMATIQUE	X	X	Y	- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Travaux pratiques.
ANGLAIS, LANGUE SECONDE	X	Y		- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Discussions de groupe et individuelles (évaluations orales, Participation active).
UNIVERS SOCIAL	X	X	Y	- Discussions de groupe. - Situations d'apprentissage et d'évaluation.
EXPÉRIMENTATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES	Y			- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Laboratoires.
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ	X	Y		- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Observations de la participation.
AUTONOMIE ET PARTICIPATION SOCIALE	X	X	Y	- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Discussions de groupe.
SENSIBILISATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	Y			- Observations du travail en entreprises internes. - Observation des comportements et attitudes en milieu de travail. - Rencontres individuelles et entrevues.
PRÉPARATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	X	X	Y	- Situations d'apprentissage et d'évaluation. - Discussions de groupe et individuelles.
INSERTION PROFESSIONNELLE		X	Y	- Rencontres individuelles avec l'élève, les superviseurs de stage en milieu de travail et scolaire. - Évaluations pratiques

X : indique que le résultat inscrit au bulletin situe l'élève par rapport aux exigences fixées pour lui quand il est en cours d'apprentissage.

Y : indique qu'un résultat final sera inscrit au dernier bulletin pour situer l'élève par rapport aux exigences du programme lorsqu'il s'agit d'une matière qui ne sera plus enseignée l'année suivante.